

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
1042^{eme} RÉUNION

28 OCTOBRE 2021
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.2/1042(2021)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) lors de sa 1042^{ème} réunion tenue le 28 octobre 2021 sur la mise à jour de la situation en Somalie et l'état des consultations sur le rapport d'évaluation indépendante de la Mission de l'UA en Somalie (AMISOM) Post 2021,

Le Conseil de Paix et de Sécurité,

Rappelant toutes ses décisions antérieures sur la situation en Somalie et l'engagement de l'UA en Somalie post 2021, notamment le Communiqué [PSC/PR/COMM.1038(2021)], adopté lors de sa 1038^{ème} réunion tenue le 7 octobre 2021 ;

Notant les observations liminaires du Représentant permanent de la République du Mozambique auprès de l'UA et Président du CPS pour le mois d'octobre 2021, S.E. Ambassadeur Alfredo Nuvunga, et les exposés du Commissaire de l'UA aux Affaires politiques, à la Paix et à la Sécurité, S.E. Ambassadeur Bankole Adeoye, et du Représentant spécial du Président de la Commission de l'UA pour la Somalie et Chef de l'AMISOM, S.E. 'Ambassadeur Francisco Caetano Madeira ;

Réaffirmant son engagement indéfectible à promouvoir des solutions africaines aux problèmes africains et à respecter l'unité, l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République fédérale de Somalie ; et

Agissant en vertu de l'Article 7 de son Protocole, le Conseil de Paix et de Sécurité,

1. **Félicite** la Commission pour son engagement soutenu avec le Gouvernement fédéral de Somalie (GFS), en vue de parvenir rapidement à une compréhension partagée et à une position commune sur l'avenir de l'AMISOM post 2021 ; et **encourage** le Gouvernement fédéral de la Somalie à intensifier son engagement auprès de la Commission de l'Union africaine et de l'AUPSC dans le même but ;
2. **Se déclare préoccupé** par les retards persistants dans les négociations sur la nature de l'engagement de l'UA en Somalie après 2021, y compris la nature de la Mission qui remplacerait l'AMISOM, dont les délais initiaux de soumission au Conseil de sécurité des Nations unies, tels que définis dans la Résolution 2568 (2021) du Conseil de sécurité des Nations unies, sont depuis lors dépassés ;
3. **Réaffirme** son soutien à l'Option 1 du rapport de l'équipe d'évaluation indépendante de l'UA sur l'avenir de l'AMISOM post 2021, à savoir une Mission multidimensionnelle de stabilisation de l'UA et de l'ONU en Somalie (UA-UNMISOM), déployée en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations unies, qui garantirait un financement pluriannuel stratégique, prévisible et durable de la future Mission par le biais des contributions obligatoires de l'ONU, et **offrirait** un niveau d'efficacité renforcé fondé sur une évaluation des risques actualisée et objective, y compris par un soutien logistique conséquent, des éléments habilitants de soutien et une amélioration du commandement et du contrôle ;

4. **Réaffirme également** que la nature multidimensionnelle de toute opération de suivi au processus de soutien à la paix, qui comprend des composantes militaires, policières et civiles, est essentielle pour relever de manière holistique et intégrée les multiples défis auxquels est confronté le Gouvernement fédéral de la Somalie, à travers notamment des activités de reconstruction et de développement post-conflit satisfaisants et à impact rapide, ainsi que par un soutien adéquat à un environnement politique stable et propice ;
5. **Demande** à la Commission de l'UA de reprendre immédiatement les consultations avec le Gouvernement fédéral de Somalie (GFS) et les partenaires internationaux concernés en vue de parvenir à un accord mutuellement acceptable et réalisable sur la nature, les objectifs stratégiques, le mandat, la taille, la composition et le financement de la Mission multidimensionnelle de stabilisation de l'UA et des Nations Unies en Somalie, qui devrait inclure des critères de transition pour le transfert de la responsabilité de la sécurité aux Forces de sécurité somaliennes ;
6. **Demande également** à la Commission d'intensifier ses engagements avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux concernés, notamment l'Union européenne, les Nations unies et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies, les membres africains du Conseil de sécurité des Nations unies (A3), ainsi que d'autres partenaires régionaux et internationaux clés ;
7. À cet égard, **exhorte** les partenaires internationaux à relever, de manière crédible et convaincante, les défis financiers auxquels est confronté l'engagement de l'UA en Somalie post 2021, en fournissant un financement adéquat, durable et prévisible, y compris l'accès aux contributions obligatoires des Nations unies ;
8. **Souligne l'urgente nécessité** pour la Commission de l'UA d'accélérer les consultations avec les parties prenantes africaines, y compris les pays contributeurs de troupes et de police au niveau des Ministres de la défense, des Chefs d'État-major et des chefs de Police ;
9. **Rappelle** le paragraphe 15 du Communiqué du CPS adopté lors de sa 1037^{ème} réunion tenue le 7 octobre 2021, qui a donné mandat à la Commission de l'UA d'entamer immédiatement des consultations avec les Nations unies, le GFS et d'autres parties prenantes clés, sur les modalités de transition vers une Mission multidimensionnelle de stabilisation UA-ONU en Somalie, y compris une disposition prévoyant l'élargissement du pool des Pays contributeurs de Troupes et de Police à d'autres États membres de l'UA volontaires et intéressés ;
10. **Félicite** la Commission pour le soutien apporté au processus électoral en cours en Somalie, y compris le soutien financier direct des États membres, l'expertise technique et la fourniture de matériel électoral, en plus de la sécurité assurée par l'AMISOM pendant le processus électoral ; et **appelle** le Gouvernement fédéral de Somalie à accélérer la finalisation du processus électoral dans le pays ;
11. Dans le contexte de la reconstruction et du développement post-conflit, **réitère et rassure** le peuple et le Gouvernement de la Somalie, de l'engagement indéfectible de l'UA à

assurer un soutien durable aux initiatives de paix et de stabilité en Somalie, en particulier à travers la Mission multidimensionnelle de suivi de l'AMISOM post 2021 ; et

12. **Décide** de demeurer saisi de la question.